



REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Jedi 16 JANVIER 2025 à 20 H 30
Maison de vie Olivier Métra, Salle des roses
Place de l'Eglise à BORNEL

Date de convocation	10/01/2025
Date d'affichage	10/01/2025
En exercice	29
Présents	20
Pouvoirs	6
Absents	9
Excusés	3

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 16 JANVIER 2025

Délibération n°2025/001

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 17 OCTOBRE 2024.

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, M. LAMBERTS Lucien, Mme PICANT Delphine, M. LEMOINE Jean-Jacques, M. PRUNIER Thierry, Adjoint.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN-LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, M. MUTEL Jean-Robert, M. FORET Frédéric, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme TOSCANI Christiane donne pouvoir à Mme FOUGERAY Raymonde

Mme LECUE Carole donne pouvoir à Mme CAMPAGNARO Alice

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Mme CAMPAGNARO Marianne donne pouvoir à M. PILLAC Patrice

M. KUSNIK Jean-François donne pouvoir à M. LAMBERTS Lucien

Mme DECAEN Karima donne pouvoir à M. DECAEN Christophe

Absents excusés :

M. LEVASSEUR Yann, M. Michel BLANCHARD, Mme Yvette LEMAITRE

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 331-1 et L 331-2 du code de l'urbanisme,

Considérant la séance du conseil municipal qui s'est déroulée le 17 octobre 2024,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal 17 octobre 2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à BORNEL, le 17 janvier 2025

Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



Date de convocation	10/02/2025
Date d'affichage	10/01/2025
En exercice	29
Présents	20
Pouvoirs	6
Absents	9
Excusés	3

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 16 JANVIER 2025

Délibération n°2025/002

OBJET : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, M. LAMBERTS Lucien, Mme PICANT Delphine, M. LEMOINE Jean-Jacques, M. PRUNIER Thierry, Adjoints.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN-LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, M. MUTEL Jean-Robert, M. FORET Frédéric, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme TOSCANI Christiane donne pouvoir à Mme FOUGERAY Raymonde

Mme LECUE Carole donne pouvoir à Mme CAMPAGNARO Alice

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Mme CAMPAGNARO Marianne donne pouvoir à M. PILLAC Patrice

M. KUSNIK Jean-François donne pouvoir à M. LAMBERTS Lucien

Mme DECAEN Karima donne pouvoir à M. DECAEN Christophe

Absents excusés :

M. LEVASSEUR Yann, M. Michel BLANCHARD, Mme Yvette LEMAITRE

Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

En vertu de la délibération du CONSEIL MUNICIPAL en date du 11 juillet 2022 prise selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire est chargé pour la durée du mandat « de fixer les droits de place.. , d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux... , prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes »;

Le Conseil Municipal est informé des décisions prises concernant le dossier suivant :

2024/23 ORANGE BUSINESS

2024/24 ECHO DU THELLE

Nom de domaine - Régularisation

Abonnement 1 an

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

S²LO

ID : 060-200053734-20250116-2025002-DE

2024/25	FETES DE FIN D'ANNEES	Remboursement frais décorations
2024/27	ARTS D'OISE	Retraite aux Flambeaux 14 juillet
2024/28	VEOLIA RECYCLAGE	Contrat de nettoyage 2025
2024/30	ADICO	Renouvellement antivirus Withsecure
2024/31	ADICO	Renouvellement licences ADOBE
2024/32	THOMAS GELLE EI	Spectacle de Noel
2024/33	FETE DE NOEL	Remboursement frais sono

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

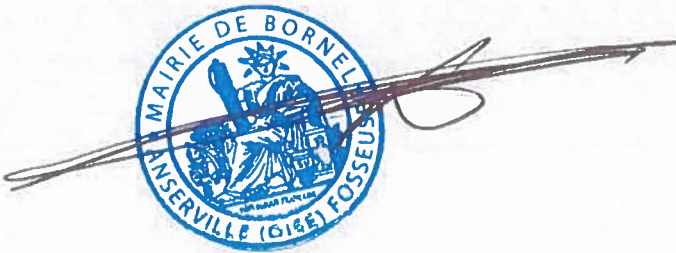
A l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE des décisions prises,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à BORNEL, le 17 janvier 2025

Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



d'affichage	
En exercice	29
Présents	20
Pouvoirs	6
Absents	9
Excusés	3

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 16 JANVIER 2025

Délibération n°2025/003

OBJET : MISE EN DISPONIBILITE PARTIELLE DE LA PARCELLE CADASTREE ZI 58 LIEUDIT L' EGLANTIER POUR LA SOCIETE HIVORY

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, M. LAMBERTS Lucien, Mme PICANT Delphine, M. LEMOINE Jean-Jacques, M. PRUNIER Thierry, Adjointes.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN-LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, M. MUTEL Jean-Robert, M. FORET Frédéric, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme TOSCANI Christiane donne pouvoir à Mme FOUGERAY Raymonde

Mme LECUE Carole donne pouvoir à Mme CAMPAGNARO Alice

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Mme CAMPAGNARO Marianne donne pouvoir à M. PILLAC Patrice

M. KUSNIK Jean-François donne pouvoir à M. LAMBERTS Lucien

Mme DECAEN Karima donne pouvoir à M. DECAEN Christophe

Absents excusés :

M. LEVASSEUR Yann, M. Michel BLANCHARD, Mme Yvette LEMAITRE

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs aux compétences municipales en matière d'occupation du domaine public et privé ;
- La nécessité d'améliorer la couverture réseau sur le territoire communal afin de répondre aux besoins des habitants et des usagers ;
- Les plaintes et sollicitations émanant des riverains concernant la localisation initialement prévue pour l'implantation de l'antenne-relais ;

Considérant :

- Que la collectivité a toujours accordé une attention particulière à la concertation et à la prise en compte des demandes et attentes des habitants ;
- Que les discussions engagées avec les riverains, les représentants de l'opérateur de télécommunications et les services municipaux pour identifier une localisation alternative compatible avec les exigences techniques et les attentes des parties prenantes ;
- Que la parcelle cadastrée ZI 58 au lieudit l'Eglantier a été identifiée comme une solution alternative pertinente et acceptée par les riverains

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à la majorité, 24 pour, 1 contre 1 abstention DECIDE

D'approuver la mise à disposition partielle de la parcelle cadastrée ZI 58 au lieudit l'Eglantier pour l'implantation de l'antenne-relais, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire avec la Société Hivory mandaté par l'opérateur SFR.

De mandater Monsieur le Maire pour signer une convention d'occupation de parcelle avec l'opérateur,

De rappeler l'importance de maintenir une communication régulière avec les habitants afin d'assurer une information transparente sur les étapes de mise en œuvre du projet.

De prévoir une réunion publique suivant la signature de la convention pour présenter l'état d'avancement du projet et répondre aux questions des riverains.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à BORNEL, le 17 janvier 2025

Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



Date d'affichage	10/01/2025
En exercice	29
Présents	20
Pouvoirs	6
Absents	9
Excusés	3

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 16 JANVIER 2025**

Délibération n°2025/004

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE – RUE DE LA LANDRELLE

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, M. LAMBERTS Lucien, Mme PICANT Delphine, M. LEMOINE Jean-Jacques, M. PRUNIER Thierry, Adjoint.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN-LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, M. MUTEL Jean-Robert, M. FORET Frédéric, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme TOSCANI Christiane donne pouvoir à Mme FOUGERAY Raymonde

Mme LECUE Carole donne pouvoir à Mme CAMPAGNARO Alice

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Mme CAMPAGNARO Marianne donne pouvoir à M. PILLAC Patrice

M. KUSNIK Jean-François donne pouvoir à M. LAMBERTS Lucien

Mme DECAEN Karima donne pouvoir à M. DECAEN Christophe

Absents excusés :

M. LEVASSEUR Yann, M. Michel BLANCHARD, Mme Yvette LEMAITRE

Le Conseil Municipal de la commune de Bornel, sous la présidence de Monsieur Dominique TOSCANI, a été appelé à délibérer sur les points suivants :

Considérant le projet annexé avec :

- L'état actuel de la rue de la Landrelle, dont les espaces ne sont pas clairement définis et où le stationnement anarchique, y compris sur les trottoirs enherbés, nuit à la sécurité et à la circulation ;
- Le revêtement existant, marqué par des faiengages et des tranchées anciennes fortement dégradées ;
- La présence de poteaux béton d'ENEDIS sur les trottoirs enherbés et des bordures de rive existantes cimentées ;

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

S²LO

ID : 060-200053734-20250116-2025004-DE

- La nécessité d'assurer une circulation sécurisée pour les piétons et les automobilistes, tout en améliorant le cadre de vie des riverains ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité, **DECIDE**

De solliciter une subvention au titre des aides publiques en matière de voirie auprès du Conseil Départemental de l'Oise

D'approuver le projet de réhabilitation de la rue de la Landrelle

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à BORNEL, le 17 janvier 2025

Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



Date d'affichage	10/01/2025
En exercice	29
Présents	20
Pouvoirs	6
Absents	9
Excusés	3

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 16 JANVIER 2025

Délibération n° 2025/005

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE - ANSERVILLE - TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RUE DE BORNEL

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, M. LAMBERTS Lucien, Mme PICANT Delphine, M. LEMOINE Jean-Jacques, M. PRUNIER Thierry, Adjoints.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN-LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, M. MUTEL Jean-Robert, M. FORET Frédéric, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme TOSCANI Christiane donne pouvoir à Mme FOUGERAY Raymonde

Mme LECUE Carole donne pouvoir à Mme CAMPAGNARO Alice

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Mme CAMPAGNARO Marianne donne pouvoir à M. PILLAC Patrice

M. KUSNIK Jean-François donne pouvoir à M. LAMBERTS Lucien

Mme DECAEN Karima donne pouvoir à M. DECAEN Christophe

Absents excusés :

M. LEVASSEUR Yann, M. Michel BLANCHARD, Mme Yvette LEMAITRE

Le Conseil Municipal de la commune de Bornel, sous la présidence de Monsieur Dominique TOSCANI, a été appelé à délibérer sur les points suivants :

Considérant le projet annexé avec :

- Les espaces non définis
- Les stationnements qui se font de manière libre et désorganisée, avec des véhicules régulièrement stationnés sur les accotements.
- Les dégradations importantes : revêtement faïencé et les tranchées anciennes en mauvais état ;
- L'absence de bordures de rive sur une première partie de la rue et bordures cimentées sur la seconde.
- Les obstacles sur les accotements : Présence de poteaux béton ENEDIS sur les accotements.

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

ID : 060-200053734-20250116-2025005-DE

S²LOW

- Que ces travaux visent à améliorer la sécurité des piétons et des automobilistes tout en réorganisant les espaces pour un usage plus fonctionnel et adapté
-

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité , **DECIDE**

De solliciter une subvention au titre des aides publiques en matière de voirie auprès du Conseil Départemental de l'Oise

D'approuver le projet de réhabilitation de la rue de Bornel

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à BORNEL, le 17 janvier 2025

Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



d'affichage	
En exercice	29
Présents	20
Pouvoirs	6
Absents	9
Excusés	3

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 16 JANVIER 2025**

Délibération n°2025/006

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE -
ANSERVILLE - REFECTION DE TROTTOIRS - GRANDE RUE - RD609**

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, M. LAMBERTS Lucien, Mme PICANT Delphine,
M. LEMOINE Jean-Jacques, M. PRUNIER Thierry, Adjoint.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN-LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, M. MUTEL Jean-Robert, M. FORET Frédéric, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme TOSCANI Christiane donne pouvoir à Mme FOUGERAY Raymonde

Mme LECUE Carole donne pouvoir à Mme CAMPAGNARO Alice

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Mme CAMPAGNARO Marianne donne pouvoir à M. PILLAC Patrice

M. KUSNIK Jean-François donne pouvoir à M. LAMBERTS Lucien

Mme DECAEN Karima donne pouvoir à M. DECAEN Christophe

Absents excusés :

M. LEVASSEUR Yann, M. Michel BLANCHARD, Mme Yvette LEMAITRE

Le Conseil Municipal de la commune de Bornel, sous la présidence de Monsieur Dominique TOSCANI, a été appelé à délibérer sur les points suivants :

Considérant le projet annexé avec :

- La Grande Rue qui est une voirie Départementale, et c'est un axe significatif en nombre de véhicules.
- Actuellement des espaces qui ne sont pas clairement définis, les stationnements sont totalement libres, et l'on note même des véhicules régulièrement stationnés sur l'emprise du trottoir.
- Le revêtement du trottoir existant est peu faïencé, des tranchées anciennes se dégradent peu à peu sur l'emprise du trottoir.

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

ID : 060-200053734-20250116-2025006-DE

S²LO

- Les poteau béton d'ENEDIS sont installés sur trottoir Les bordures de rive existantes sont en ciment.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité , **DECIDE**

De solliciter une subvention au titre des aides publiques en matière de voirie auprès du Conseil Départemental de l'Oise

D'approuver le projet de réhabilitation Grande Rue

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à BORNEL, le 17 janvier 2025

Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



d'affichage	
En exercice	29
Présents	20
Pouvoirs	6
Absents	9
Excusés	3

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 16 JANVIER 2025

Délibération n°2025/007

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE - ANSERVILLE - RUE DU CHAUFFOUR

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, M. LAMBERTS Lucien, Mme PICANT Delphine, M. LEMOINE Jean-Jacques, M. PRUNIER Thierry, Adjoint.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN-LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, M. MUTEL Jean-Robert, M. FORET Frédéric, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme TOSCANI Christiane donne pouvoir à Mme FOUGERAY Raymonde

Mme LECUE Carole donne pouvoir à Mme CAMPAGNARO Alice

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Mme CAMPAGNARO Marianne donne pouvoir à M. PILLAC Patrice

M. KUSNIK Jean-François donne pouvoir à M. LAMBERTS Lucien

Mme DECAEN Karima donne pouvoir à M. DECAEN Christophe

Absents excusés :

M. LEVASSEUR Yann, M. Michel BLANCHARD, Mme Yvette LEMAITRE

Le Conseil Municipal de la commune de Bornel, sous la présidence de Monsieur Dominique TOSCANI, a été appelé à délibérer sur les points suivants :

Considérant le projet annexé avec :

- La rue du Chauffour qui est une voie communale sans issue présentant une dénivelée importante entre les seuils des habitations situées de part et d'autre de la rue ;
- Les aménagements actuels qui sont insuffisants pour garantir une circulation sécurisée et organisée des piétons et des véhicules ;
- L'aire de retournement en fond de voie sans issue qui est actuellement située sur une parcelle en domaine privé ;

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

ID : 060-200053734-20250116-2025007-DE

S²LOW

- L'aménagement de cette rue qui est nécessaire pour améliorer le cadre de vie des riverains, sécuriser les déplacements piétonniers et organiser le stationnement ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité, **DECIDE**

De solliciter une subvention au titre des aides publiques en matière de voirie auprès du Conseil Départemental de l'Oise

D'approuver le projet de réhabilitation de la rue du chauffour

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à BORNEL, le 17 janvier 2025

Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



Date d'affichage	10/01/2025
En exercice	29
Présents	20
Pouvoirs	6
Absents	9
Excusés	3

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 16 JANVIER 2025**

Délibération n°2025/008

OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - ILEP – VALIDATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION ET APPROBATION DES BUDGETS ET MODALITES LIES A L'ACCUEIL DE LOISIRS ET AU POLE ADOS POUR L'ANNEE 2025

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, M. LAMBERTS Lucien, Mme PICANT Delphine, M. LEMOINE Jean-Jacques, M. PRUNIER Thierry, Adjoints.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN-LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, M. MUTEL Jean-Robert, M. FORET Frédéric, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme TOSCANI Christiane donne pouvoir à Mme FOUGERAY Raymonde

Mme LECUE Carole donne pouvoir à Mme CAMPAGNARO Alice

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Mme CAMPAGNARO Marianne donne pouvoir à M. PILLAC Patrice

M. KUSNIK Jean-François donne pouvoir à M. LAMBERTS Lucien

Mme DECAEN Karima donne pouvoir à M. DECAEN Christophe

Absents excusés :

M. LEVASSEUR Yann, M. Michel BLANCHARD, Mme Yvette LEMAITRE

Le Conseil Municipal de la commune de Bornel, sous la présidence de Monsieur Dominique TOSCANI, a été appelé à délibérer sur les points suivants :

• Validation de l'avenant n°2 à la convention qui prévoit les modifications suivantes :

- Prise en compte des effectifs réels 2024 et des moyennes familles 2024.

- Ajustements liés aux évolutions de la convention collective (valeur du point, prime de coupure, prime de temps partiel).

- Modifications des financements de la CAF (prestation de service et aide complémentaire).
- Intégration du bonus territoire dans le budget de l'ILEP.
- Maintien de la Normande comme prestataire de restauration sans passage au menu 100 % EGALIM.
- Suppression du séjour du mois d'août.

• **Budget global pour l'année 2025 :**

- Accueil de loisirs :

Budget global : 972 830,19 €.

Participation communale : 268 161,02 € (soit 22 346,75 € par mois)

- Pôle ados :

Budget global : 48 402,00 €.

Participation communale : 27 762,40 € (soit 2 312,53 € par mois).

• **Maintien de la Normande comme prestataire de restauration :**

Il est proposé de conserver la Normande comme prestataire, avec un repas comprenant 4 composantes, dont un élément bio et un élément local.

• **Suppression du séjour du mois d'août :**

En raison des ajustements budgétaires et organisationnels, le séjour prévu en août sera supprimé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité, **DECIDE**

De valider l'avenant n°2 à la convention.

D'approuver les budgets présentés pour l'année 2025, incluant les participations communales précisées ci-dessus.

De confirmer la volonté de conserver la Normande comme prestataire de restauration avec les modalités décrites.

D'acter la suppression du séjour du mois d'août.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à BORNEL, le 17 janvier 2025

Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



d'affichage	
En exercice	29
Présents	20
Pouvoirs	6
Absents	9
Excusés	3

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 16 JANVIER 2025

Délibération n°2025/009

OBJET : BUDGET 2024 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, M. LAMBERTS Lucien, Mme PICANT Delphine,
M. LEMOINE Jean-Jacques, M. PRUNIER Thierry, Adjointes.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN-LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, M. MUTEL Jean-Robert, M. FORET Frédéric, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme TOSCANI Christiane donne pouvoir à Mme FOUGERAY Raymonde

Mme LECUE Carole donne pouvoir à Mme CAMPAGNARO Alice

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Mme CAMPAGNARO Marianne donne pouvoir à M. PILLAC Patrice

M. KUSNIK Jean-François donne pouvoir à M. LAMBERTS Lucien

Mme DECAEN Karima donne pouvoir à M. DECAEN Christophe

Absents excusés :

M. LEVASSEUR Yann, M. Michel BLANCHARD, Mme Yvette LEMAITRE

Le Conseil Municipal de la commune de Bornel, sous la présidence de Monsieur Dominique TOSCANI, a été appelé à délibérer sur le point suivant :

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et peuvent être également transmises par le préfet à la chambre régionale des comptes.

Concernant cette décision modificative, il s'agit de modifier certains postes de dépenses sur les sections d'investissement du budget principal de la commune de Bornel, à travers les inscriptions suivantes :

DM 3 BP 2024

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-845 : Installations de voirie	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	40 000.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Cette décision est rendue nécessaire après l'observation du comptable public de l'inscription inexacte lors du vote du BP 2024, au compte 1641 du chapitre 16 de la prévision de dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées.

Considérant

- Les dispositions des articles L.2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales concernant la gestion budgétaire et comptable des collectivités ;
- La nécessité de procéder à une décision modificative au budget primitif 2024 pour ajuster les crédits en fonction des besoins de la commune ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité, **DECIDE**

e valider le mouvement de crédits au Budget primitif 2024 suivant :

Chapitre 021 : - 40 000 € :

Chapitre 016 : + 40 000 € :

Origine des crédits (compte débité) : Compte 2152 (Installations techniques, matériel et outillage) ;

Destination des crédits (compte crédité) : Compte 1641 (Emprunts auprès des établissements de crédit).

De préciser que cette décision modificative budgétaire est conforme aux règles applicables en matière de gestion budgétaire et comptable.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à effectuer les modifications correspondantes dans les documents comptables de la commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à BORNEL, le 17 janvier 2025

Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



d'affichage	
En exercice	29
Présents	20
Pouvoirs	6
Absents	9
Excusés	3

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 16 JANVIER 2025**

Délibération n°2025/010

OBJET : BUDGET 2024 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°4

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, M. LAMBERTS Lucien, Mme PICANT Delphine,
M. LEMOINE Jean-Jacques, M. PRUNIER Thierry, Adjoints.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN-LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, M. MUTEL Jean-Robert, M. FORET Frédéric, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme TOSCANI Christiane donne pouvoir à Mme FOUGERAY Raymonde

Mme LECUE Carole donne pouvoir à Mme CAMPAGNARO Alice

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Mme CAMPAGNARO Marianne donne pouvoir à M. PILLAC Patrice

M. KUSNIK Jean-François donne pouvoir à M. LAMBERTS Lucien

Mme DECAEN Karima donne pouvoir à M. DECAEN Christophe

Absents excusés :

M. LEVASSEUR Yann, M. Michel BLANCHARD, Mme Yvette LEMAITRE

Le Conseil Municipal de la commune de Bornel, sous la présidence de Monsieur Dominique TOSCANI, a été appelé à délibérer sur le point suivant :

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et peuvent être également transmises par le préfet à la chambre régionale des comptes.

Concernant cette décision modificative, il s'agit de modifier certains postes de dépenses sur les sections de fonctionnement du budget principal de la commune de Bornel, à travers les inscriptions suivantes :

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

ID : 060-200053734-20250116-2025010-DE

SLOW

DM 4 BP 2024

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-020 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	108 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	108 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6218-020 : Autre personnel extérieur	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6331-020 : Versement mobilité	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6336-020 : Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6338-020 : Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64113-020 : Personnel titulaire - NBI	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-020 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-020 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64132-020 : Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-020 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451-020 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453-020 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6454-020 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6455-020 : Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6458-020 : Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6488-020 : Autres	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	108 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	108 000,00 €	108 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Cette décision est rendue nécessaire après l'observation du comptable public des inscriptions inexactes lors du vote du BP 2024 et des prévisions de dépenses liées au chapitre 12.

Considérant

- Les dispositions des articles L.2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales concernant la gestion budgétaire et comptable des collectivités ;
- La nécessité de procéder à une décision modificative au budget primitif 2024 pour ajuster les crédits en fonction des besoins de la commune ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité, **DECIDE**

De valider le mouvement de crédits au Budget primitif 2024 suivant :

Chapitre 011 : - 108 000 € :

Chapitre 012 : + 108 000 € :

Origine des crédits (compte débité) : Compte 60612

Destination des crédits (comptes crédités) : Comptes 6218, 6331, 6336, 6338, 64113, 64118, 64131, 64132, 64138, 6451, 6453, 6454, 6455, 6458, 6488.

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

ID : 060-200053734-20250116-2025010-DE

S²LO

De préciser que cette décision modificative budgétaire est conforme aux règles applicables en matière de gestion budgétaire et comptable.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à effectuer les modifications correspondantes dans les documents comptables de la commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à BORNEL, le 17 janvier 2025

Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



d'affichage	10/01/2025
En exercice	29
Présents	20
Pouvoirs	6
Absents	9
Excusés	3

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 16 JANVIER 2025

Délibération n°2025/011

OBJET : ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS TERRITORIAUX SUR UNE SEMAINE DE QUATRE JOURS

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, M. LAMBERTS Lucien, Mme PICANT Delphine, M. LEMOINE Jean-Jacques, M. PRUNIER Thierry, Adjoint.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN-LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, M. MUTEL Jean-Robert, M. FORET Frédéric, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme TOSCANI Christiane donne pouvoir à Mme FOUGERAY Raymonde

Mme LECUE Carole donne pouvoir à Mme CAMPAGNARO Alice

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Mme CAMPAGNARO Marianne donne pouvoir à M. PILLAC Patrice

M. KUSNIK Jean-François donne pouvoir à M. LAMBERTS Lucien

Mme DECAEN Karima donne pouvoir à M. DECAEN Christophe

Absents excusés :

M. LEVASSEUR Yann, M. Michel BLANCHARD, Mme Yvette LEMAITRE

Vu :

- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 7-1 fixant la durée hebdomadaire du travail à 35 heures ;
- Le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;
- La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, rappelant l'obligation de continuité du service public ;
- Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et suivants, relatifs aux attributions du conseil municipal ;

- L'avis rendu par le Comité Social Territorial (CST) lors de sa séance du jeudi 12 décembre ;

Considérant :

- Que l'aménagement du temps de travail des agents doit permettre de concilier la qualité de vie au travail, le bien-être des agents, et les exigences de continuité du service public ;
- Que le passage à une organisation du travail sur 4 jours, tout en maintenant la durée légale hebdomadaire de 35 heures, offre un jour de repos supplémentaire aux agents et peut améliorer leur qualité de vie ;
- Que cette réorganisation doit garantir le maintien de la qualité et de la continuité des services publics offerts à la population.
- Que la période d'expérimentation et le suivi mis en place sur une durée de durée de 6 mois en 2024 au terme de laquelle un bilan positif intégrant les retours des agents et des usagers a été effectué et les quelques ajustements réalisés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à la majorité, 24 pour, 1 contre 1 abstention DECIDE

D'APPROUVER la mise en place de l'organisation du temps de travail des agents territoriaux sur une semaine de quatre jours comme précisée ci-dessous

Article 1 – Adoption de l'organisation sur 4 jours

À compter du 01 février 2025, les agents de la collectivité relevant de l'administration générale et d'un régime de 35 heures hebdomadaires verront leur temps de travail réparti sur 4 jours, conformément aux modalités suivantes :

- **Durée journalière de travail** : 8 heures 45 minutes
- **Répartition hebdomadaire** : Les agents travailleront 4 jours consécutifs ou non selon des modalités adaptées aux nécessités du service.

Article 2 – Maintien de la continuité du service public

Les services municipaux devront s'organiser de manière à garantir l'accueil du public et la continuité du service public sur les 5 jours ouvrables de la semaine. À cet effet :

- Des rotations ou ajustements des plannings seront mis en place.
- Les modalités spécifiques d'organisation pour chaque service seront définies par arrêté du maire.

Article 3 – Mesures d'accompagnement

Afin d'assurer le succès de cette nouvelle organisation :

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

ID : 060-200053734-20250116-2025011-DE



- Les agents pourront bénéficier d'un accompagnement spécifique, comprenant des formations sur la gestion du temps et des mesures de prévention des risques liés à la fatigue.
- La mise en œuvre de cette organisation fera l'objet d'un dialogue permanent avec les agents. Toute adaptation nécessaire sera effectuée après concertation.

Article 4 – Application et publicité

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera affichée et communiquée aux agents concernés. Un exemplaire sera également transmis à la Préfecture, conformément aux dispositions légales.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Fait à BORNEL, le 17 janvier 2025
Dominique TOSCANI, Maire de Bornel



A large, dark handwritten signature in ink, written over the blue circular seal of the Municipality of Bornel.

d'affichage	
En exercice	29
Présents	20
Pouvoirs	6
Absents	9
Excusés	3

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 16 JANVIER 2025

Délibération n°2025/012

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE DE BERNES-SUR-OISE A LA CEREMONIE DU MAQUIS DE RONQUEROLLES

M. TOSCANI Dominique, Maire.

Mme CAMPAGNARO Alice, M. PIGEON Emmanuel, M. LAMBERTS Lucien, Mme PICANT Delphine, M. LEMOINE Jean-Jacques, M. PRUNIER Thierry, Adjoints.

Mme FOUGERAY Raymonde, M. LE TROADEC Pierre, Conseillers municipaux délégués.

M. PETITJEAN-LUCAS Gérard, Mme MEUSNIER Amélie, Mme BANSSE Nelly, Mme DOS SANTOS Marie-Anne, M. HEUDRON Hervé, M. DECAEN Christophe, M. MUTEL Jean-Robert, M. FORET Frédéric, Mme DONIUS Marie-Laure, M. DUVAL Georges, M. PILLAC Patrice formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

Mme TOSCANI Christiane donne pouvoir à Mme FOUGERAY Raymonde

Mme LECUE Carole donne pouvoir à Mme CAMPAGNARO Alice

M. LECOMTE Henri donne pouvoir à M. TOSCANI Dominique

Mme CAMPAGNARO Marianne donne pouvoir à M. PILLAC Patrice

M. KUSNIK Jean-François donne pouvoir à M. LAMBERTS Lucien

Mme DECAEN Karima donne pouvoir à M. DECAEN Christophe

Absents excusés :

M. LEVASSEUR Yann, M. Michel BLANCHARD, Mme Yvette LEMAITRE

Le Conseil Municipal de la commune de Bornel, sous la présidence de Monsieur Dominique TOSCANI, a été appelé à délibérer sur le point suivant :

Considérant :

- L'importance historique et culturelle de la cérémonie dédiée au Maquis de Ronquerolles, figure emblématique du patrimoine local ;
- La volonté de la commune de Bernes-sur-Oise de contribuer activement à la valorisation des traditions et du patrimoine culturel de la région en participant à cet événement dès 2025 et pour les années à venir ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

ID : 060-200053734-20250116-2025012-DE

S²LO

A la majorité, **DECIDE**

De donner un accord de principe pour la commune de Bornel pour la participation de la commune de Bernes-sur-Oise à la cérémonie du Maquis de Ronquerolles dès 2025 et pour les années à venir :

- La commune participera activement à l'événement en collaboration avec les organisateurs pour promouvoir son image et son patrimoine.
- Les modalités pratiques, notamment la représentation officielle et les éventuelles contributions financières ou logistiques, seront précisées ultérieurement.

De confier à l'autorité territoriale de Bernes-sur-Oise la responsabilité de :

- Représenter la commune dans les échanges avec les organisateurs de la cérémonie ;
- Préparer, en concertation avec les services concernés, les modalités de participation ;
- Informer le Conseil Municipal de Bornel des développements concernant l'organisation de cet événement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Fait à BORNEL, le 17 janvier 2025
Dominique TOSCANI, Maire de Bornel

